

### **PROCES VERBAL**

**Présidence** : Didier **MARCHAND**.

**Membres présents** :

Nathalie **THIMEL BLANCHOZ**, Laurent **BOUVET**, Joseph **BURDIN**, Vincent **DEDIEU**, Marc **FAYET**, Denis **REPERANT**, Claire **FLORET**, Stéphane **GARCIA**, Alfred **DEFONTIS**, Sabrina **JONNIER DE HARO**, Alain **GHILONI**, Jean-Claude **LECLERC**, Philippe **LIMOUSIN**, Joël **MARTINEZ**, Eric **PIHET**, Jean **PONARD**, Jean-Philippe **POVEDA**, Nicolas **ROUGEON**, Marc **TILLY**, Yannick **TIREL**, Jean-Yves **THIVER**, Philibert **MOUEZZA**, Jacky **TARENNE**, Gilles **ZOPPI**.

**Membres absent(e)s excusé(e)s** :

Marie-Antoinette **CANU**, Stéphanie **CATTOEN**, Catherine **GASTOU**, Sandrine **JACQUES**, Patrice **ROY**, Jean-Marie **GAUDELET**.

**Invités** :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC (le vendredi) ; Eric **MEINADIER**, Coordonnateur de la surveillance médicale réglementaire (le vendredi).

**Invités excusés** :

Marc **MADIOT**, Président de la LNC (le samedi) ; Jacky **MAILLOT**, Directeur du pôle médical.

**Membres du Bureau exécutif présents** :

Michel **CALLOT** (Président de la FFC), Gilles **DA COSTA** (Trésorier Général de la FFC) le samedi, Yannick **POUEY** (Secrétaire Général de la FFC), Eric **JACOTE** (Vice-Président), Marie-Françoise **POTEREAU** (Vice-Présidente), Ludovic **SYLVESTRE** (Vice-Président), Sylvain **DUPLOYER** (Vice-Président).

**Membre du Bureau exécutif excusé** :

Gilles **DA COSTA** (Trésorier Général de la FFC) le vendredi.

**Assistent également à la réunion** :

Bénédicte **FOUBERT-LAUTROUS**, Directrice administrative et financière ;  
Magali **DELLA SCHIAVA**, Assistante du Président (le vendredi) ;  
Anne **LE PAGE**, Directrice des activités sportives ;  
Christophe **MANIN**, Directeur technique national ;  
Christophe **LAVERGNE**, Directeur juridique ;  
Jean-Jacques **FRINOT**, Chargé de missions auprès de la direction générale ;  
Charles **THEFENNE**, Directeur des systèmes d'information.

**La séance est ouverte le vendredi 26 octobre à 14 h 00'**

## **I. OUVERTURE PAR LE PRESIDENT**

Didier MARCHAND souhaite la bienvenue aux membres. Il déplore le décès accidentel du jeune Antonin LANDRE, licencié cadet du Creusot Cyclisme (Bourgogne Franche Comté), survenu le mercredi 25 juillet 2018. Le Bureau exécutif, le Conseil fédéral et leurs Présidents adressent leurs condoléances à la famille d'Antonin.

Le Président souhaite la bienvenue à Charles THEFENNE, Directeur des systèmes d'information, et l'invite à se présenter aux membres. Didier MARCHAND souligne le bon comportement des équipes de France lors des championnats du monde route, piste et VTT descente. Le Bureau exécutif, le Conseil fédéral et leurs Présidents adressent leurs félicitations aux membres de ces équipes et à leur encadrement.

## **II. ADOPTION DU PROCES VERBAL DE LA REUNION DES 15 ET 16 JUIN 2018**

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## **III. DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE**

Didier MARCHAND sollicite un ou une volontaire. Alain GHILONI se propose pour assumer la tâche de secrétaire de séance. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **IV. VIE FEDERALE ET INFORMATIONS INTERNATIONALES PAR LE PRESIDENT DE LA FFC**

Didier MARCHAND cède la parole à Michel CALLOT.

### **1. Résultats sportifs**

Michel CALLOT souligne les performances réalisées par les coureurs professionnels français dans la dernière partie du Tour d'Espagne avec les deux victoires d'étape de Thibaut PINOT. Celui-ci a aussi brillamment remporté le Tour de Lombardie après avoir occupé le devant de la scène lors des championnats du monde sur route. Le journal l'Equipe lui a consacré sa « une » du dimanche 15 octobre. Le Président de la FFC mentionne également la victoire de Julien ALAPHILIPPE au Tour de Grande-Bretagne.

Michel CALLOT se réjouit du comportement exemplaire de l'équipe de France professionnelle lors du championnat du monde, dont trois de ses meilleurs éléments figuraient en tête de la course au pied de la dernière ascension, ponctuée par la très belle médaille d'argent obtenue par Romain BARDET. Il rappelle que depuis 13 ans, aucun Français n'avait réussi à figurer sur le podium de cette épreuve. Il souligne également la bonne performance collective des juniors dames, couronnée par la médaille d'argent obtenue par Marie LE NET, qui apporte une touche d'espoir au regard des performances décevantes des élites femmes.

Concernant les championnats du monde de VTT, le Président de la FFC évoque des résultats contrastés avec une déception pour le cross-country et des satisfactions en DH avec le titre de Loïc BRUNI et la médaille de bronze de Miriam NICOLE chez les élites.

### **2. Distinction pour l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines**

Michel CALLOT exprime sa satisfaction concernant l'attribution de « l'UCI Bike City Label » décerné à l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines.

### **3. Attribution de futurs championnats du monde en France**

Le Président se réjouit des attributions suivantes :

- championnats du monde de VTT 2022 attribués à la station des Gets pour lesquels la FFC interviendra en qualité de co-organisateur ;
- championnats du monde VTT masters 2020 et 2021 attribués à la station de Pra Loup.

Michel CALLOT explique que concernant le championnat du monde des Gets et les trois épreuves de Coupe du monde, qui précéderont en 2019, 2020 et 2021, la FFC a été prévenue fin août et qu'il a été nécessaire de trouver un accord in-extremis avec la station des Gets pour réintégrer ces organisations et prétendre à un rôle de co-organisateur.

Pour les championnats du monde de VTT masters, le Président de la FFC déplore d'avoir découvert le sujet en entendant les attributions lors du congrès de l'UCI.

Avec la volonté déjà présentée d'amener une dynamique d'organisations internationales récurrentes en France et en comprenant mieux comment s'organise le circuit décisionnel relatif à ces attributions, un courrier d'intention a été adressé à l'UCI pour se placer sur tous les grands championnats du monde aux dates très restreintes encore disponibles dans la prochaine olympiade : piste : 2022 ; BMX : 2022 ; Cyclisme urbain : 2021 ou 2022 ; Cyclo-cross : 2024.

#### **4. Congrès de l'Union Cycliste Internationale**

Michel CALLOT présente quelques points essentiels issus de ce congrès :

- Création d'une épreuve contre la montre par équipes mixtes dès les championnats du monde sur route 2019.
- Egalité parfaite du nombre d'athlètes hommes et femmes à partir des Jeux Olympiques de Paris 2024 avec pour conséquence de faire passer la vitesse par équipes femmes à 3 éléments.
- Réforme du cyclisme professionnel à partir de 2020.
- Création d'une « UCI Classics Séries », qui regroupera les plus importantes épreuves d'un jour du World Tour.
- Création des épreuves « UCI Proséries », pour redéfinir la deuxième division (sélection des courses parmi les HC et Classe 1).
- Licence de 3 ans pour les équipes World Tour.
- Système de qualification pour les grands tours pour les équipes World Tour et les meilleures UCI ProTeams.
- Contribution obligatoire au développement du cyclisme pour les meilleures équipes (dont une indemnité de compensation à la formation selon des modalités à ce stade très imprécises).
- Création d'un classement mondial pour les coureurs et les équipes, construit sur toutes les courses du calendrier international.
- Fraude technologique : de nouvelles tablettes seront probablement disponibles en 2019.
- Demande effectuée auprès de l'AMA (Agence mondiale antidopage) d'inscrire le « tramadol » et certains corticoïdes sur la liste des produits dopants. Pour le moment, il n'y a pas de réponse positive sur le sujet.
- « E Bike » ou « Pedelec » : 1<sup>er</sup> championnat du monde en 2019 au Canada.
- « E Cycling » : entrée dans le périmètre de l'UCI avec la volonté de développer un championnat du monde après avoir effectué une phase de lancement et de tests avec une ou deux grandes fédérations.

#### **5. Relations entre la FFC et son ministère de tutelle**

Michel CALLOT rend compte de ses échanges avec Mme. Roxana MARACINEANU, la nouvelle ministre des sports. Puis, il évoque la création de l'agence du sport français, socle de la nouvelle organisation du sport au niveau national, qui devrait bénéficier d'un budget de 350 millions d'euros pour 2019 et sera constituée sous la forme d'un GIP (groupement d'intérêt public) administré de la manière suivante : 30% pour l'Etat, 30 % pour les collectivités territoriales, 30 % pour le mouvement sportif, 10 % pour le secteur économique (entreprises). L'Etat disposera de 60% du pouvoir de décision sur le haut niveau. L'agence devrait être opérationnelle au cours du premier semestre de l'année 2019 et remplacera le CNDS.

## 6. Comité National Olympique et Sportif Français

Michel CALLOT fait état de plusieurs rencontres organisées au siège du CNOSF et auxquelles il a participé. Il évoque quelques orientations souhaitées : proposition de renforcer la représentation des Fédérations Olympiques, clarifier le message porté dans la négociation avec l'Etat. Il fait part d'une concertation entre les Fédérations Olympiques, axée autour de 4 thèmes :

1. La position à adopter dans le cadre de la défense de la partie du budget des sports, qui concerne directement le monde fédéral.
2. La nécessité de repousser à après 2024 toute modification du statut des conseillers techniques et sportifs pour ne pas fragiliser les Fédérations dans la préparation de cette échéance.
3. Défendre très fermement le périmètre des délégations et demander un élargissement des prérogatives confiées aux Fédérations Olympiques.
4. Défendre la pratique du sport « licencié » en réduisant les freins à la licence (exemple du certificat médical pour le loisir) et en privilégiant les clubs (par exemple dans l'accès aux équipements sportifs).

## 7. Statistiques des licences

Le Président de la FFC demande au Secrétaire Général de commenter l'état comparatif des situations arrêtées aux 30 septembre 2018 et 2017. Yannick POUHEY souligne une diminution de 1.209 licences pour un total de 115.918 (-1,03%). Cependant, 5 comités régionaux enregistrent une légère progression : Mayotte (3,77 %), La Réunion (3,66 %), Bretagne (1,98 %), Corse (0,40 %) et Occitanie (0,32 %).

Le cyclisme traditionnel est toujours en régression (-3,92 %). Le VTT (+3,10 %) et le BMX (+2,93 %) confirment leur progression constante. Les autres disciplines (cyclisme en salle, polo-vélo et vélo-couché) sont également en net recul (-6,32%).

Le total des licences « femmes » atteint 12.150 (- 126 unités). La baisse des licences féminines touche uniquement le cyclisme traditionnel (-269). Le VTT (+ 55) et le BMX (+ 85) sont en hausse mais ne parviennent pas à compenser le déficit constaté dans le cyclisme traditionnel.

Les licences « loisirs » sont affectées par les effets négatifs générés par les dispositions relatives au certificat d'absence de contre-indication à la pratique sportive. Le total des licences « dirigeants » est en régression (- 0,75%). Yannick POUHEY insiste sur une baisse très importante affectant les arbitres (- 230). Il se réjouit des hausses enregistrées pour la catégorie « autres licences » et pour les licenciés de moins de 18 ans : + 3,88%.

Après une intervention de Jean-Philippe POUVEDA, Jean-Claude LECLERC attire l'attention des membres sur la nécessité de s'interroger sur les raisons de la baisse constatée et affirme : *« Il va falloir trouver un compromis pour le coût d'une licence « services ». Il est inconcevable de demander à un bénévole de souscrire une licence à 56 euros pour conduire un véhicule dans une épreuve une ou deux fois par an. Ne serait-il pas plus raisonnable pour ces conducteurs des véhicules de proposer une licence à un coût de 25 euros ? Si on ne va pas dans ce sens, on risque de continuer à perdre des licenciés. »*

Le Secrétaire Général affirme comprendre les arguments exposés et rappelle que la plus forte baisse affectant la catégorie « loisirs » concerne d'avantage les licences « compétition ».

## 8. Succès de différents événements nationaux

Michel CALLOT adresse ses remerciements et félicitations aux différents organisateurs et aux équipes fédérales impliquées (élus en charge et salariés) lors des différents événements organisés en France depuis la précédente séance tenue les 15 et 16 juin 2018 : championnats de France sur route à Mantes la Jolie, championnats de France de BMX à Sarzeau, championnats d'Europe de BMX à Sarriens, championnat de France de VTT enduro à Allos, championnat de France de VTT cross-country, cross-country éliminator et trial à Lons le Saunier, championnat de France de VTT DH à Morzine, championnats de

France sur piste à Hyères, championnats de France sur route de l'avenir à Plougastel, Trophée de France des jeunes vététistes, Trophée de France BMX des jeunes à Schwenheim, Trophée de France des jeunes cyclistes à Montauban, Trophée de France des jeunes vététistes à Montgenèvre, manche de Coupe du monde de VTT à La Bresse.

### **9. Succès de la première manche de la Coupe du monde sur piste organisée à Saint-Quentin-en-Yvelines**

Le Président de la FFC se réjouit du succès de cette manifestation organisée au vélodrome national de Saint-Quentin-en-Yvelines du 19 au 21 octobre 2018. Cette compétition a réuni 366 concurrents représentant 52 nations. Grâce à une très bonne couverture médiatique (notamment Eurosport), elle a été diffusée dans 46 pays européens. Au plan national, la chaîne « L'Equipe » a assuré 12 heures de retransmission en direct pour une audience de 220.000 téléspectateurs par jour. L'équipe de France a obtenu une médaille d'argent et deux médailles de bronze.

Cette manifestation a été honorée par la visite de Madame Roxana MARACINEANU, Ministre des sports, le samedi 20 octobre, et par un observateur du COJO, le dimanche 21 octobre au matin. Michel CALLOT rappelle son souhait de positionner la FFC comme opérateur majeur des disciplines du cyclisme pour l'organisation des Jeux Olympiques de 2024.

### **10. Renégociation de la convention tripartite entre l'agglomération de Saint-Quentin-en-Yvelines, « Vélopolis » et la FFC**

Le Président de la FFC rappelle la décision prise de dénoncer la convention initiale. Il apporte des informations relatives aux négociations complexes en cours entre les différents acteurs. Il met en avant une priorité des enjeux de ces négociations : sécuriser les plannings d'occupation des pôles. Il affirme que l'UCPA (déléataire de la gestion confiée par « Vélopolis ») s'appuie sur le contrat de partenariat public privé existant depuis 2014 et mentionne comme « point bloquant », l'ajustement des plannings à la réalité.

### **11. Nouveaux contrats de partenariats**

Michel CALLOT annonce la conclusion de nouveaux contrats de partenariats. Entre la société SKF et la FFC, le contrat récemment signé vise, outre un apport financier significatif, à bénéficier de la puissance et de l'expertise industrielle d'un grand groupe, dans le but notamment d'apporter des solutions techniques spécifiques dans la conception des vélos destinés à la piste.

Il fait également part de la conclusion d'un contrat entre la FFC et Gilbert YSERN et associés, portant sur la définition d'une stratégie d'accompagnement marketing. Concernant le contrat en préparation entre « Sodifrance » et la FFC, Michel CALLOT précise qu'il s'agit d'un apport gracieux en matière de conseil dans le cadre de la refonte globale du système fédéral d'information.

### **12. Convention entre la FFC et la Ligue Nationale du Cyclisme**

Le Président de la FFC communique des informations sur l'état d'avancement de ce dossier. Il fait part d'une coopération constructive entre les deux entités et qu'il reste seulement à régler quelques aspects de formulation.

### **13. Lutte contre la fraude technologique**

Michel CALLOT invite Ludovic SYLVESTRE à prendre la parole sur ce sujet. Le Vice-Président de la FFC en charge de ce dossier annonce que 37 contrôles ont été réalisés depuis le 3 juin 2018 sur l'ensemble du territoire national et notamment durant trois championnats de France : route « élites », VTT, route « masters ». Il précise que ceux ont concerné l'ensemble des catégories et qu'aucune anomalie n'a été constatée. Il remercie l'ensemble des Présidents de comités régionaux pour leur contribution efficace dans le cadre de la réalisation de ces contrôles. Il annonce qu'une nouvelle génération de tablettes sera disponible en début d'année 2019. Il déclare également que l'Union Cycliste Internationale

va agréer la FFC pour réaliser les contrôles contre la fraude technologique sur les épreuves internationales disputées sur le sol français. Une formation pour les arbitres concernés sera réalisée au siège de l'UCI en février 2019.

#### **14. Réunion du Conseil national des Présidents de comités régionaux**

Le Président de la FFC invite le Secrétaire Général à communiquer des informations d'ordre pratique au sujet de cette prochaine réunion programmée les vendredi 9 et samedi 10 novembre au siège fédéral. Yannick POUHEY annonce que l'ordre du jour sera très prochainement établi et transmis aux Présidents de comités régionaux.

#### **15. Organisation des assises de la piste**

Yannick POUHEY annonce l'organisation des « assises de la piste » à Blois le samedi 8 décembre 2018.

#### **16. Congrès fédéral 2019**

Le Secrétaire Général rappelle que le Congrès fédéral 2019 aura lieu du 22 au 24 février au vélodrome de Roubaix. Il explique que Michel CALLOT a émis le souhait de consacrer une journée pour se tenir à l'écoute des délégués des comités départementaux. De ce fait, le Bureau exécutif, lors de sa séance tenue le jeudi 18 octobre 2018, a décidé, à l'unanimité, d'organiser les assises des comités départementaux.

#### **17. Congrès de l'Union francophone de cyclisme**

Michel CALLOT annonce que le troisième Congrès de l'Union francophone de cyclisme a été organisé au siège de la FFC le vendredi 19 octobre 2018 et que celui-ci revêtait une importance particulière en raison du renouvellement de son comité directeur. Celui-ci se compose désormais ainsi :

Comité d'honneur composé de trois Présidents d'honneur : David LAPPARTIENT, Docteur Mohamed WAGGIH AZZAM, Maître Mohamed BELMAHI.

Comité actif : Président : Aimable BAYINGANA (Rwanda), premier Vice-Président : Vatché ZADOURIAN (Liban), deuxième Vice-Président : Amadou HAMIDO SALEY (Niger), Secrétaire Général : Thierry MARECHAL (Belgique), Trésorier : Gilles DA COSTA (France).  
Le Bureau exécutif, le Conseil fédéral et leurs Présidents adressent leurs félicitations à Gilles DA COSTA.

### **V. RAPPORT D'ACTIVITES DU BUREAU EXECUTIF**

Michel CALLOT demande si des membres ont des questions à formuler par rapport au document mis à disposition.

#### **1. Sécurité sur les courses cyclistes - Forces de l'ordre - Décret portant simplification de la police des manifestations sportives**

Le Président de la FFC invite Nicolas ROUGEON à apporter des explications sur ce point. Le Président de la commission sécurité annonce que le décret du 9 août 2017 portant simplification de la police des manifestations et a été publié au JO du 13 août 2017, qu'il a été complété par un arrêté du 24 novembre 2017 relatif aux manifestations sur la voie publique sans véhicule terrestre à moteur. Une instruction interministérielle portant simplification réglementaire de l'organisation des épreuves sportives et clarification des conditions d'indemnisation des services d'ordre a été publiée le 13 mars 2018 et adressée, notamment à tous les Préfets de région et de département. A la suite de la publication des textes susvisés, la commission sécurité a élaboré de nouvelles RTS lesquelles ont été adoptées par le Bureau exécutif de la FFC et sont publiées sur le site internet de la Fédération.

Après cette première année d'utilisation de ces nouvelles règles, la commission nationale de sécurité a élaboré un sondage auprès des organisateurs, via les comités régionaux et

départementaux. L'objectif de ce sondage était d'obtenir des informations de la part des organisateurs quant à l'application du nouveau régime de police administrative des épreuves et de l'usage exclusif temporaire de la chaussée. Ce sondage a donné lieu à 353 retours plutôt positifs de la part des organisateurs et permettra à la commission de mettre en lumière les points qui méritent une amélioration après une année de fonctionnement. Sur ce dernier point, une réunion devait avoir lieu au début du mois de novembre 2018 avec les représentants du Ministère de l'intérieur et des sports sur le sujet mais en raison d'un remaniement ministériel, celle-ci a été reportée à une date ultérieure non encore définie.

## 2. Ressources humaines

Michel CALLOT invite Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS à intervenir sur ce dossier.

### 2.1. Mouvements des effectifs du 01/06/2018 au 30/09/2018

EFFECTIFS AU 01/06/2018	43					
			Juin -18	Juillet -18	Août - 18	Sept- 18
<b>ENTREES</b>						
MEINADIER Eric	Médecine fédérale	Médecin coordinateur		01/07/2018		
THEFENNE Charles	DSI	Directeur système d'information		02/07/2018		
BENQUEY Simon	DTN	Entraîneur adjoint du pôle France jeune BMX				01/09/2018
MARCHAL Simon	DTN	Entraîneur adjoint du pôle France Olympique				01/09/2018
			43	44	44	46
<b>SORTIES</b>						
DAFFIS Jean	DTN	Mécanicien	30/06/2018			
			42	44	44	46
<b>EFFECTIFS AU 30/09/2018</b>	<b>46</b>					

*\*Pour rappel, les personnes en service civique, les contrats de professionnalisation, et les stagiaires ne sont pas pris en compte dans le calcul des effectifs et ne sont donc pas listés dans ce tableau. Les CDD d'intervention ponctuelle n'y figurent pas non plus sachant que leurs durées peuvent varier de 1 à 10 jours et sont liées aux événements et peuvent être extrêmement nombreux en période estivale.*

### 2.2. Salariés, recrutement et prévisions

- Eric MEINADIER, médecin coordinateur a intégré l'équipe de la médecine fédérale de la FFC le 01/07/2018 en tant que salarié.
- Charles THEFENNE a intégré l'équipe de la DSI en tant que Directeur des systèmes d'Information le 02/07/2018.
- Nicolas BENQUEY a intégré l'équipe de la Direction technique nationale en tant qu'entraîneur adjoint du pôle France jeune BMX de Bourges le 01/09/2018.
- Simon MARCHAL a intégré l'équipe de la Direction technique nationale en tant qu'entraîneur adjoint du pôle France Olympique de Saint-Quentin-en-Yvelines le 01/09/2018 en tant que salarié. Il était auparavant prestataire.
- Jean DAFFIS est parti en retraite le 30/06/2018.

Claire GUILLEMAIN a souhaité quitter la FFC. Son départ a été effectif le 9 octobre 2018. Alexandra HENAUT, stagiaire pendant cinq mois sur ce poste « ressources humaines », fera partie des effectifs de la FFC à l'issue de son stage qui se termine le 31/10/2018 et sera embauchée en tant qu' « assistante ressources humaines ».

### 2.3. Evolutions diverses depuis la dernière séance du Conseil fédéral

Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS fait part de plusieurs évolutions depuis la précédente séance du Conseil fédéral :

- Mise en place d'une pause-café dans la salle de restauration à 14 heures tous les jours afin de maintenir la cohésion.

- Présentation de projets d'accords sur l'organisation et la durée du temps de travail au sein de la FFC ainsi qu'une chartre sur le télétravail lors de la réunion CSE le 11 septembre 2018. Une prochaine réunion est programmée le 14 novembre 2018.
- Résiliation du contrat avec la société de paie actuelle car la qualité des prestations était catastrophique. Trois sociétés de paies ont été consultées et le nouveau prestataire a été choisi. Celui-ci est spécialisé dans le sport et interviendra à partir 1<sup>er</sup> janvier 2019.
- Analyse comparative des contrats de mutuelle et prévoyance cadres :
  - o Pour la partie mutuelle :
    - Présentation de 3 offres avec tableau comparatif en réunion CSE du 7 juillet 2018. Deux offres ont été retenues : celle renégociée avec HENNER et celle d'HUMANIS.
    - Un sondage a été réalisé auprès de tous les salariés entre ces deux offres. Celui-ci a été remporté par HUMANIS. Donc la résiliation du contrat avec HENNER est actée au 31/12/2018.
    - La couverture sera globalement plus favorable avec une baisse des cotisations.
  - o Pour la prévoyance cadres :
    - Comparaison en cours de 3 offres.
    - Le contrat ALLIANZ étant le moins favorable, la résiliation est d'ores et déjà actée. Le choix entre les deux autres offres a été opéré au profit d' « AG2R – La Mondiale ».
- A la demande de la Direction, le médecin et l'infirmière du travail ont effectué une visite des locaux du siège fédéral. L'objectif de cette visite était de parvenir à limiter les accidents du travail et adapter au mieux les postes de travail des salariés. A également été étudiée l'adaptation des postes de travail de tous les salariés handicapés.

### **3. Présentation du plan directeur « Information et technologies »**

Le Président de la FFC introduit ce sujet en expliquant aux membres qu'il a demandé au Directeur des systèmes d'information, dès sa prise de fonctions, de réaliser un audit de l'ensemble de l'outil informatique fédéral et l'invite à présenter le travail réalisé. Charles THEFENNE effectue sa présentation à l'aide d'un diaporama (voir en annexe 1).

Après quoi, Didier MARCHAND souhaite savoir si la généralisation du paiement par carte bancaire est intégrée dans le projet présenté. Le Directeur des systèmes d'information lui répond par l'affirmative et apporte des précisions sur la solution envisagée : développer cette pratique à partir de l'application déjà opérationnelle.

Michel CALLOT déclare que le point essentiel parmi les différents présentés repose sur la dématérialisation de la licence. Il insiste sur la possibilité de réaliser des économies à partager entre le siège fédéral, les comités régionaux et les clubs. Il présente la généralisation du paiement par carte bancaire comme un deuxième enjeu important de ce projet. Il met également en avant la refonte du site internet fédéral et ses déclinaisons régionales comme des sources de gains de productivité. Puis il met en exergue la volonté de parvenir à simplifier les choses qui caractérise l'ensemble du projet.

Le Président de la FFC termine son intervention en affirmant que deux choses sont de nature à le rassurer quant à la faisabilité du projet présenté :

1. La collaboration maintenant sécurisée avec le prestataire « Ingé-com » étant donné que cette société est également prestataire de plusieurs fédérations sportives (une mutualisation des travaux avec la FF Athlétisme est en cours).
2. La capacité à moderniser la FFC avec un budget inférieur à 100 K€.

## **VI. INTERVENTIONS DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL, DU PRESIDENT DE LA LNC, DU MEDECIN COORDINATEUR DE LA SURVEILLANCE MEDICALE REGLEMENTAIRE ET DU MEDECIN ELU AU SEIN DU CONSEIL FEDERAL FEDERAL**

### **1. Directeur technique national**

Didier MARCHAND donne la parole à Christophe MANIN. Ce dernier annonce que son intervention portera sur quatre points principaux.

#### **1.1. Le haut niveau et les résultats des sélections nationales**



Le Directeur technique national souligne les résultats significatifs obtenus sur 4 championnats. Cinq médailles ont été remportées dans les disciplines olympiques (catégories élites) : bronze pour Sébastien VIGIER en vitesse individuelle, bronze pour la vitesse individuelle par équipe, or pour Sylvain ANDRE et argent pour Joris DAUDET en BMX, argent pour Romain BARDET sur l'épreuve en ligne sur route. Les femmes n'ont pas obtenu de médaille dans ces différents championnats du monde. Christophe MANIN se réjouit des bons résultats obtenus dans les disciplines olympiques pour les catégories « relève » avec plusieurs titres engrangés sur piste : victoire en vitesse par équipes lors des championnats du monde juniors pour Florian GRENGBO, Vincent YON et Titouan RENVOISE ; victoire dans l'omnium des championnats du monde juniors pour Donovan GRONDIN ; victoire dans le madison dames des championnats du monde juniors pour Victoire BERTEAU et Marie LE NET ; médaille d'argent de la poursuite par équipes des championnats du monde juniors pour Donovan GRONDIN, Nicolas HAMON, Florian PARDON, Kevin VAUQUELIN, Louis BRULE ; médaille de bronze dans le scratch des championnats du monde juniors pour Samuel THIBAUD.

Léo GARROYAN a remporté le titre de champion du monde juniors en BMX. Mathis AZZARO a obtenu la médaille de bronze lors des championnats du monde juniors de VTT cross-country. Marie LE NET a pris la deuxième place du championnat du monde juniors sur route.

Pour les disciplines non olympiques, Christophe MANIN souligne la victoire de Loïc BRUNI et la médaille de bronze de Myriam NICOLE lors des championnats du monde de VTT descente

### **1.2. Organisation de la Direction technique nationale et évolution du Plan de performance fédéral**

Le Directeur technique fait état de la cartographie des pôles espoirs régionaux et fait part des principales évolutions. Les deux pôles France jeune de Bourges évoluent : le pôle France piste devient progressivement un pôle féminin, avec un recrutement 100% filles à la rentrée 2018. Jérémie FROMONTEIL en a été récemment nommé responsable. Le pôle France jeune BMX se concentre désormais sur les jeunes pilotes. Les pilotes les plus expérimentés ont été transférés sur le pôle olympique de Saint-Quentin-en-Yvelines, qui compte désormais 12 éléments dont 4 féminines.

Christophe MANIN communique des informations au sujet du projet de pôle France ultramarin à Hyères. Pour cette future structure, il annonce l'embauche de Kévin SIREAU par la métropole Toulon Provence Méditerranée. Celui-ci sera mis à disposition sur un demi-poste « équivalent temps plein » pour mettre en place et coordonner la structure. A ce sujet, il évoque une recherche de financements complémentaires et les étapes suivantes : détection et sélection des athlètes futurs pensionnaires de ce pôle, qui devrait être opérationnel à partir de septembre 2019.

Le Directeur technique national dresse également un état d'avancement du projet de « BMX park », qui doit voir le jour au sein du CREPS de Montpellier. Le pôle France basé au même endroit devrait être opérationnel à la rentrée de septembre 2020.

### **1.3. Ressources humaines**

Christophe MANIN annonce que Nicolas BENQUEY a intégré l'équipe de la Direction technique nationale en tant qu'entraîneur adjoint du pôle France jeune BMX de Bourges le 01/09/2018. De même, Simon MARCHAL a intégré l'équipe de la Direction technique nationale en tant qu'entraîneur adjoint du pôle France Olympique de Saint-Quentin-en-Yvelines le 01/09/2018 en tant que salarié. Il était auparavant prestataire. Florent BOUTE a été nommé CTN (conseiller technique national) formation et performance BMX. Anastasia LEGENDRE intégrera la Direction technique nationale le 12 novembre 2018 en qualité d'assistante logistique des équipes de France, en remplacement de Céline HUTSEBAUT, affectée en qualité d'assistante au sein de l'Institut fédéral de formation.

Le Directeur technique national fait part de la création d'une cellule « contre la montre et préparation olympique » coordonnée par Julien THOLET. Enfin, il annonce qu'une note a été adressée à l'ensemble des cadres de la Direction technique nationale, avec pour objectif de faire connaître les besoins en matière de formation continue, d'expertise sur les différents

territoires, d'accompagnement de stages, d'accompagnement de sportifs à fort potentiel. Christophe MANIN précise que ces questionnaires ont été retournés par les CTS à la Direction technique nationale pour le 15 octobre 2018. Il affirme que les besoins exprimés feront l'objet d'une étude lors du prochain séminaire de la Direction technique nationale, programmé à Lamoura (Jura) du 6 au 9 novembre 2018. Il devrait en résulter un calendrier national d'interventions auprès des comités régionaux avant la fin de l'année 2018.

#### **1.4. Formations et création de contenus pédagogiques**

Le Directeur technique national communique des informations relatives à la réforme des formations fédérales. Le module accueil se substitue au module « préformation » précédemment en place. Le diplôme d'animateur fédéral va remplacer le BF1 (Brevet fédéral premier niveau). Le diplôme d'éducateur fédéral va remplacer le BF2 (Brevet fédéral deuxième niveau). Le diplôme d'entraîneur (troisième niveau) sera préparé au plan national avec recours à l'utilisation de la plateforme « Claronline Connect ». La formation aux deux premiers niveaux sera dispensée par les comités régionaux. Christophe MANIN annonce que les modalités d'obtention des précédents diplômes resteront valables jusqu'en septembre 2019. Pour les titulaires des diplômes actuels obtenus avant 2016, des journées de formation continue seront organisées tous les quatre ans pour obtenir la conversion en nouveaux diplômes.

#### **1.5. Présentation du document « parcours de formation du ou de la jeune cycliste »**

Le Directeur technique national présente le « parcours de formation du ou de la jeune cycliste ». Il affirme que ce document correspondant au niveau « club compétition » est parfaitement adapté aux besoins des éducateurs de clubs pour toutes les disciplines du cyclisme. Sa réalisation, à laquelle ont participé 24 cadres techniques, a été coordonnée par Joaquim LOMBARD. Christophe MANIN annonce que ce document sera envoyé à tous les clubs détenteurs d'un label « école de cyclisme français » et qu'il s'inscrit dans la démarche consistant à réintroduire de la culture écrite au sein de la FFC.

#### **1.6. Application « My coach »**

Le Directeur technique national rappelle l'existence de l'application « My coach », proposant une vingtaine de vidéos et orientée vers le grand public.

#### **1.7. Interventions des membres**

Philippe LIMOUSIN exprime sa volonté de réintroduire la « culture du contre la montre ». Dans ce sens, il considère qu'il serait judicieux d'imposer l'obligation d'organiser des championnats régionaux individuels et par équipes de cette discipline. Il propose également d'organiser ces championnats individuels et par équipes au niveau national à partir de la catégorie « cadets ».

A ce sujet, Christophe MANIN rappelle qu'un championnat du monde par équipes « nouvelle formule » (par équipes de 3 femmes puis 3 hommes) sera organisé à partir de 2019. Cette compétition sera ouverte aux équipes nationales et la Direction technique nationale va devoir s'adapter. Le Directeur technique national réaffirme sa volonté de réintroduire la culture du contre la montre à tous les niveaux des structures fédérales.

Ludovic SYLVESTRE annonce que dans l'édition spéciale de « France Cyclisme » consacrée au calendrier 2019 des organisations, les épreuves contre la montre seront mises en valeur.

## **2. Président de la Ligue Nationale du Cyclisme**

### **2.1. Récents championnats du monde sur route**

Marc MADIOT se réjouit du comportement de l'équipe de France professionnelle lors des récents championnats du monde sur route disputés à Innsbruck (Autriche). Il évoque la nécessité d'effectuer un débriefing de cette compétition pour mieux préparer l'avenir. Il fait également part de la nécessité d'envisager la transmission du savoir du sélectionneur en place et donc de déjà réfléchir à sa succession en lui adjoignant un potentiel successeur.

### **2.2. Bons résultats des coureurs professionnels**

Le Président de la LNC fait part de sa grande satisfaction relative au bon niveau d'ensemble du cyclisme professionnel français dans le concert international. Il se réjouit particulièrement de la victoire de Thibaut PINOT à l'issue du Tour de Lombardie.

Il fait part de l'existence de 10 équipes professionnelles françaises en 2019 : « AG2R-La Mondiale » et « Groupama-FDJ » au niveau « UCI World Tour » ; « Cofidis-Crédit Solutions », « Vital Concept », « Direct Energie », « Fortunéo-Samsic », « Delko-La Pomme-Marseille » au niveau continental professionnel ; « Nature4Ever-Roubaix-Lille Métropole », « Saint-Michel Auber 93 » et « Groupama-FDJ » au niveau continental. Marc MADIOT apporte des précisions sur la composition, l'activité, l'organisation et les objectifs de cette future équipe. Implantée à Besançon, elle aura pour vocation de développer tous les aspects de la formation de jeunes coureurs professionnels (de 19 à 20 ans) et pas uniquement des Français. Il fait part de sa volonté de bien recruter et d'améliorer la formation, dans le but de renouveler les effectifs de la formation « UCI World Tour » sans se tromper. Il annonce que cette équipe comprendra 50 % de coureurs français, dont Morgan KNEISKY. Il affirme sa volonté de donner une image internationale à cette équipe, dont le manager ne sera pas français. Enfin, il précise que les coureurs de cette formation habiteront à Besançon pendant la saison routière.

### **2.3. Nouvelles épreuves dans le calendrier français 2019**

Marc MADIOT annonce l'arrivée de nouvelles épreuves dans le calendrier national pour 2019, dont une sera organisée sur le Mont Ventoux, le lendemain de l'arrivée du Critérium international du Dauphiné. Il affirme que cette situation ne doit pas inciter à faire preuve d'une trop grande part d'optimisme, tant la santé de certaines épreuves demeure fragile. Il affirme que le rôle de la LNC est de veiller à la pérennité de celles-ci. En ce sens, il souligne le rôle important tenu par DNCG (Direction nationale de contrôle et de gestion).

### **2.4. Missions de l'UNCP (Union nationale des cyclistes professionnels)**

Le Président de la LNC se réjouit du travail d'accompagnement effectué par le syndicat des coureurs auprès de tous les cyclistes professionnels français en activité. Il souligne notamment la prise en compte de tous les aspects de la reconversion. Au regard de tous ces points, Marc MADIOT affirme que le cyclisme français fonctionne bien.

### **2.5. Relations entre la FFC et la LNC**

Le Président de la LNC fait part de sa satisfaction dans le cadre des relations cordiales, franches entretenues et du mode de fonctionnement établi entre les deux instances.

### **2.6. Retransmission des épreuves**

Marc MADIOT se réjouit de la qualité du travail réalisé par la chaîne « L'Equipe » dans le cadre de la retransmission des épreuves françaises. Il affirme que les bonnes audiences réalisées prouvent qu'il existe un public pour le vélo.

### **2.7. Dévouement du MPCC (Mouvement pour un cyclisme crédible)**

Le Président de la LNC rend hommage au MPCC et plus particulièrement à son Président Roger LEGEAY, lequel a réussi à mobiliser les parties prenantes du cyclisme professionnel français pour vilipender l'immobilisme et la frilosité de l'AMA (Agence mondiale antidopage). Pour illustrer ses propos, Marc MADIOT évoque le long feuilleton et le dénouement l'affaire FROOME. Il regrette également l'absence de réponse à la demande d'inscription du « tramadol » sur la liste des substances interdites.

### **2.8. Réforme du cyclisme mondial**

Le Président de la LNC aborde ce point en précisant que David LAPPARTIENT est le quatrième Président de l'Union Cycliste Internationale à manifester son intérêt pour ce dossier. Il affirme : « *Cette fois, on se dirige vers une solution qui semblerait convenir à toutes les parties.* » Après avoir commenté les grandes lignes de cette réforme et ses points positifs, il mentionne : « *La légitimité du Président à vouloir instaurer un seul classement mondial est installée.* » Il se réjouit également de la sérénité des débats entre les différents acteurs : organisateurs, équipes, coureurs, représentés par leurs groupements ou syndicat respectifs.

## **3. Médecin coordinateur de la surveillance médicale réglementaire**

En préambule à l'intervention d'Eric MEINADIER, Michel CALLOT explique avoir été alerté de l'existence de pratiques inquiétantes constatées au départ des épreuves des catégories jeunes dans plusieurs régions du territoire national. Il affirme qu'il est de la responsabilité du

médecin coordinateur de la surveillance médicale réglementaire et de lui-même de réagir à ce sujet.

Eric MEINADIER rend compte de témoignages recueillis par des parents, lesquels faisant état de recours à des inhalations de bronchodilatateurs par de très jeunes coureurs juste avant le départ des épreuves. Le médecin coordinateur de la surveillance médicale réglementaire affirme que si cette pratique ne constitue pas un danger réel sur le plan sanitaire, elle n'en demeure pas moins l'illustration d'une tendance inquiétante à certaines déviations. Face à ce constat, il interroge : « *Quels types de réponse à apporter ?* »

Ensuite, Eric MEINADIER explique le processus de la surveillance médicale réglementaire mise en place par Armand MEGRET. Il déclare également s'être interrogé sur l'efficacité de ce procédé compte tenu de son coût relativement élevé. Il insiste également sur sa volonté de travailler en matière de prévention en direction des jeunes et des amateurs.

S'instaure ensuite un débat nourri par de nombreuses interventions, dont celles de Marc FAYET, Didier MARCHAND, Christophe LAVERGNE, Stéphane GARCIA, Jean-Philippe POVEDA, Denis REPERANT, Joël MARTINEZ.

Après quoi, Michel CALLOT préconise d'effectuer des actions de sensibilisation auprès des éducateurs et des parents pour instaurer des bonnes pratiques et éviter certaines dérives. Il insiste également sur le fait que des éléments de réponse doivent être mis à disposition des clubs tout en intégrant que ce sujet doit être traité avec distance et discernement.

Comme son confrère Eric MEINADIER, le Docteur Jean PONARD considère que l'efficacité de la surveillance médicale réglementaire doit être questionnée. Il préconise de mettre en place une surveillance médicale réglementaire qui soit mieux adaptée à la situation actuelle. Pour justifier cette proposition, il met en avant le rapport entre un coût élevé et une efficacité aléatoire.

Marc MADIOT attire l'attention des membres sur la nécessité de ne pas baisser la garde en ce domaine car le système mis en place a prouvé son efficacité sur le long terme. Il insiste sur l'importance de maintenir la réalisation des contrôles. Pour sa part, Philibert MOUEZA insiste sur la nécessité de lutter contre le principe du « pas vu pas pris ».

Michel CALLOT affirme : « *Il n'est pas question de réduire les moyens mis à disposition de la surveillance médicale réglementaire. Mais on devra travailler différemment pour assurer la dissuasion la meilleure possible. Pour ce qui concerne les actions de prévention auprès des jeunes coureurs, j'attends les conclusions du prochain colloque médical.* »

Jean PONARD considère qu'il est nécessaire d'optimiser l'efficacité de la surveillance médicale réglementaire mais qu'il faut également prendre en compte l'aspect communication. Il affirme que la lutte contre le dopage est plus un problème interfédéral car il est loin de concerner uniquement la FFC. A ce sujet, il rappelle que le cyclisme demeure l'un des sports les plus contrôlés mais que certaines autres disciplines sportives présentent un nombre de contrôles positifs bien plus élevé tout en subissant moins de contrôles.

Comme Marc MADIOT, Gilles ZOPPI préconise de ne pas baisser la garde en matière de surveillance médicale réglementaire. Il propose même de renforcer l'efficacité des contrôles.

#### **4. Intervention du Secrétaire Général**

Yannick POUHEY informe les membres que le Bureau exécutif a décidé de répondre à la possibilité de se positionner dans le créneau du « sport santé », sachant que la pratique du cyclisme est de plus en plus prescrite par le corps médical. Compte tenu de l'intérêt que peut représenter une telle licence en matière de développement des services dans l'offre globale de la FFC, le Bureau exécutif a décidé à l'unanimité, lors de sa séance tenue le jeudi 18 octobre 2018, de proposer une telle licence en réalisant un aménagement, pour 2019, de la licence « pass'loisir ». Une telle licence pourra être délivrée uniquement sur prescription médicale et pour un montant de 30 €.

#### **5. Intervention du médecin élu au sein du Conseil fédéral**

Jean PONARD rappelle que lors de la précédente séance (15 et 16 juin 2018), il avait évoqué l'évolution qu'il était souhaitable d'apporter à la commission médicale nationale. Il explique que l'idée était de créer du lien entre, d'une part le mouvement sportif et les

licenciés et d'autre part, l'encadrement médical et paramédical requis pour apporter aux sportifs de haut niveau mais aussi de loisirs, l'accompagnement, les conseils mais aussi les limites pour une pratique saine et optimisée.

Il affirme : « *Pour ma part, je veille à la déclinaison de ce nouveau fonctionnement avec les acteurs de la Direction technique nationale mais aussi avec mes collègues médecins régionaux afin que, sur le terrain, nous puissions percevoir la dynamique que la nouvelle équipe médicale souhaite impulser. Je vous avais rappelé que la FFC a été leader dans la mise en place, la prévention et le suivi de la lutte antidopage pendant 21 ans avec l'ambition de sauvegarder la santé de nos coureurs et c'est un hommage qu'il faut rendre au Docteur Armand MEGRET. Elle nous a donné malheureusement une image parfois délétère en assimilant ce que nous étions à la cause que nous défendions : les cyclistes tous des dopés. Nous considérons que le dopage n'est pas l'apanage du cyclisme et les médias ont révélé que ce fléau concernait l'ensemble des pratiques et donc des fédérations sportives. C'est donc à ce niveau interfédéral et ministériel que doit se jouer cette stratégie de préservation de la lutte contre le dopage.*

*Le Docteur Eric MEINADIER nous a expliqué la nécessité d'optimiser le suivi médical réglementaire mis en place pour le suivi de la santé des athlètes, afin de le rendre plus efficace. Par ailleurs, la lutte antidopage doit constituer un projet différent et complémentaire avec des actions inopinées, ciblées et efficaces. Mais cette démarche n'est pas réservée au périmètre médical. Le Docteur Eric MEINADIER a donc évoqué des turbulences rencontrées notamment dans certains territoires hors métropole, au sujet de la consommation déplacée de Salbutamol (Ventoline) et de nombreuses interventions et exemples sont venus appuyer cette problématique.*

*Par ailleurs, je vous propose de faire un point d'étape des différentes actions dans laquelle la commission médicale nationale s'est engagée. Le « médical fédéral » est au service de nos athlètes mais aussi de nos pratiquants loisirs ou santé, qui font vivre notre fédération et nous devons nous réorienter sur des actions d'accompagnement adaptées aux besoins des équipes de France et des pôles mais aussi aux pratiquants et aux encadrants de nos comités régionaux. C'est pour cette raison que nous avons mis en place depuis fin juin 2018, des ateliers de compétences sur différents sujets : traumatologie, physiologie, sport santé, nutrition, accompagnement psychologique et la pratique féminine notamment. Cette dynamique ne peut se concevoir qu'en lien direct, constant et totalement apaisé avec la Direction technique nationale et les techniciens pour obtenir l'efficacité attendue. »*

Jean PONARD présente ensuite l'état d'avancement des travaux de ces ateliers.

### **5.1. Atelier sur la traumatologie**

Les travaux de cet atelier sont actuellement centrés sur les contusions cérébrales. L'équipe qui regroupe médecins et techniciens autour du Docteur Hubert BEAUBOIS, a mis en place, après deux vidéoconférences (4 juillet et 25 septembre) une fiche signalétique qui devrait accompagner chaque demande d'organisation d'épreuve adressée par les comités régionaux. Ce document doit revenir au médecin régional pour que l'équipe ait une traçabilité du suivi de ces commotions cérébrales.

Jean PONARD explique : « *Nous allons bien sûr expérimenter ce dispositif avant de vous la présenter pour approbation. Pour information, nous avons rencontré le mois dernier le nouveau médecin de l'Union Cycliste Internationale, le Professeur Xavier BIGARD, qui en fait une priorité également. J'ai assisté il y a 15 jours à un colloque sur ce dossier à la maison de l'Avocat à Grenoble. Nous portons une responsabilité entière si notre fédération ne prend pas le train en marche et n'édicte pas des règles de bonne pratique et de prise en charge.* » Pour information, la Fédération de hockey sur glace met en place une procédure identique depuis le début cette saison avec le même principe de fiche placée sur la table arbitrale.

### **5.2. Atelier « Sport Santé »**

Colette NORDMANN gère cette partie. Le médecin élu au sein du Conseil fédéral affirme qu'elle a créé une véritable encyclopédie (400 pages) du « Sport Santé », qui fera référence. Il précise que des formations d'encadrement démarreront fin novembre 2018 et déclare : « //

*va falloir roder cette dynamique du « Sport Santé » mais aujourd'hui, nous disposons des bons outils. »*

### **5.3. Atelier de nutrition**

Emmanuel BRUNET (Direction technique nationale) en est l'animateur. Après deux vidéoconférences (6 juillet et 18 septembre), un travail de création de fiches spécifiques vélo est en cours et celles-ci vont être rédigées pour une communication à la fois en direction des comités régionaux mais aussi du site fédéral et de l'application « My Coach Vélo », à raison d'une fiche par mois sur des thèmes spécifiques au cycliste : boisson d'attente, nutrition du pratiquant de BMX, compléments alimentaires, régimes divers,...

### **5.4. Atelier « pratique féminine »**

Gwenaëlle MADOUAS, gynécologue, anime ce groupe pour évoquer les spécificités de la pratique féminine : règles, irritations du périnée. Ce sont souvent des thèmes méconnus et tabous aussi bien pour les entraîneurs et les pratiquantes. Un document de deux pages apportant des informations simples et claires sera diffusé aux entraîneurs et aux filles des équipes de France mais aussi aux médecins régionaux et sur un site de diffusion. Parmi nos souhaits : établir une liste de gynécologues sportifs.

### **5.5. Atelier de préparation mentale**

Suite à la vidéoconférence du 3 juillet 2018, la réflexion est en cours avec Virginie NICAISE, psychologue, comme animatrice et François POYET, psychiatre de prise en charge et d'harmonisation des pratiques, notamment pour les équipes de France. Des questionnaires vont permettre d'évaluer l'existant et recueillir les demandes.

Au sujet du document « Parcours de formation du jeune cycliste », Jean PONARD affirme qu'il peut être optimisé par l'ajout de quelques conseils sur la nutrition et les spécificités de la pratique féminine. Enfin, il déclare que les membres de la commission médicale restent totalement ouverts aux demandes d'informations, sollicitations, remarques, critiques et éventuellement encouragements des membres du Conseil fédéral.

## **VII. REFORME DES LICENCES**

Didier MARCHAND et Vincent DEDIEU rendent compte de la réunion du groupe de travail tenue le vendredi 26 octobre 2018 au matin. S'instaure ensuite un débat nourri par de nombreuses interventions, dont celles de Jean-Claude LECLERC, Yannick POUHEY, Denis REPERANT, Philippe LIMOUSIN, Jacky TARENNE, Eric JACOTE, Gilles ZOPPI, Marc MADIOT, Ludovic SYLVESTRE, Jean-Philippe POVEDA. Après quoi, Didier MARCHAND annonce que le groupe de travail se réunira de nouveau le 8 novembre 2018 et invite Michel CALLOT à clore le débat.

Le Président de la FFC dresse le constat du besoin d'affiner le schéma global présenté. Il insiste sur la nécessité d'établir une connexion avec la commission route et le groupe qui travaille sur l'avenir du classement par points. Puis il remercie les différents acteurs pour la qualité du travail effectué au sein des groupes.

## **VIII. QUESTIONS DIVERSES A L'INITIATIVE DES MEMBRES**

### **1. Question émise par Vincent DEDIEU**

Didier MARCHAND invite Vincent DEDIEU à présenter sa question. Celui-ci explique qu'elle porte sur une demande de modification du règlement fédéral concernant le port du maillot neutre pour les équipes mixtes. Il donne ensuite lecture de sa requête et de ses propositions :

*« Le règlement fédéral pour les équipes mixtes durant des épreuves du calendrier régional [article 2.1.2] s'avère suranné dans la conjoncture actuelle du cyclisme traditionnel, diminution des coureurs et des courses. Afin de maintenir épreuves et effectifs et d'éviter des coûts supplémentaires aux clubs les plus modestes, nous sommes plusieurs comités régionaux à déroger à cette règle.*

*Depuis cette saison, en Nouvelle Aquitaine, nous avons pris la décision de ne plus imposer le maillot neutre aux équipes mixtes sur les épreuves dans notre région. Toutefois, cette tolérance est clairement bornée de la manière suivante :*

- *Courrier des deux présidents de clubs qui déclarent former une équipe mixte lors d'une épreuve et autorisent leurs coureurs à porter des couleurs autres que celles de son club d'origine.*
- *Ces deux lettres sont transmises : au comité régional, au comité départemental concerné par l'épreuve, au président du jury et au club organisateur.*
- *Cette exception est accordée uniquement sur les épreuves par étapes du calendrier régional.*
- *Obligation de porter le même maillot durant toute la compétition.*
- *Cette dérogation ne peut nullement s'appliquer aux équipes de division nationale, considérant qu'elles sont censées avoir des effectifs suffisant pour honorer différentes dates du calendrier.*

*Cette année, nous avons été plus loin que le territoire de Nouvelle-Aquitaine, en autorisant l'union d'un club des Landes avec un coureur d'un club des Pays de la Loire. Dans ce cas, j'ai contacté Marc TILLY, Président du comité de la Loire, afin de solliciter son accord. Dans la documentation, en plus de l'autorisation écrite des présidents de clubs, est venue s'ajouter celle des deux présidents des comités régionaux. »*

Ludovic SYLVESTRE, Président de la commission route déclare que cette question sera étudiée par le Bureau exécutif lors de sa séance programmée le jeudi 29 novembre 2018.

## **2. Question de Didier MARCHAND au sujet de l'usage des freins à disques**

Le Président du Conseil fédéral fait référence à un récent communiqué de la FFC suite à une décision prise par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le 18 octobre 2018. Il rappelle que ce communiqué annonce que la FFC a autorisé l'utilisation des freins à disques à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2019 pour toutes les disciplines du cyclisme en France. Didier MARCHAND souhaite savoir si cette autorisation concerne uniquement les épreuves fédérales ou toutes les épreuves organisées en France, y compris au niveau régional.

Ludovic SYLVESTRE confirme que cette autorisation concerne tous les calendriers français, pour toutes les disciplines et toutes les catégories, y compris les épreuves régionales.

**Fin de la séance du vendredi à 19 heures 45'**

**Ouverture de la séance du samedi à 8 heures 30**

## **IX. FINANCES**

### **1. Situation 2018**

En préambule, le Trésorier Général évoque les difficultés rencontrées avec les applications réalisées par la société CEGID. Il prie donc les membres de bien vouloir accepter ses excuses du fait de l'impossibilité de présenter un rapprochement budgétaire. Il affirme qu'en dépit du dysfonctionnement de l'outil de « reporting », un rapprochement manuel a néanmoins été effectué. Après quoi, il affirme que l'objectif de réalisation du budget 2018 sera atteint avec un excédent.

### **2. Situation de la dette des comités régionaux**

Gilles DA COSTA déclare qu'il n'existe actuellement plus qu'une seule convention d'apurement de dettes antérieures : celle établie entre la FFC et le comité régional de Guadeloupe. Il fait part d'une alerte au sujet du comité régional de Nouvelle Calédonie. Il mentionne un solde débiteur de 24 K€ pour le comité régional Sud Provence Alpes Côte d'Azur. Il met l'accent sur la situation inquiétante du comité régional d'Ile de France, qui présente un solde débiteur de 370 K€. Il déclare que cette situation n'a été identifiée par le

siège fédéral qu'au moment du changement de présidence, intervenue en début d'année 2018.

Le Trésorier Général fait part de nombreux échanges entrepris à partir du mois de janvier 2018 avec le Président et le Trésorier Général du comité régional d'Ile de France. Il fait part de la réception récente d'une proposition d'un plan d'apurement de la dette de ce comité. Il annonce qu'un courrier de mise en demeure de résorber cette dette a été élaboré et précise que le siège fédéral a assuré ses obligations en matière de reversement vers ce comité régional. Gilles DA COSTA évoque une solution envisagée suite à la plus récente rencontre entre les dirigeants fédéraux et ceux du comité d'Ile de France : le versement d'un montant de 70 K€ et la mise en place d'une convention d'apurement pour une somme de 300 K€ et sur une durée de 5 ou 6 ans.

Le Trésorier Général évoque ensuite la situation de l'ancien comité régional de Corse. A ce sujet, il affirme qu'il n'y a pas eu d'erreur de gestion de la part du Président Paul-Antoine LANFRANCHI, lequel s'est trouvé confronté à des sérieuses difficultés du fait que la Collectivité territoriale de Corse n'a pas honoré ses engagements en ne versant pas une subvention prévue dans le cadre d'une convention. Il salue la démarche et la volonté des clubs corses, engagés dans un processus de remboursement de la dette (près de 60 K€) résultant du dépôt de bilan de la précédente équipe régionale.

### **3. Préparation du budget 2018-2019**

Gilles DA COSTA explique que le document présenté est un budget préparatoire et prévisionnel. Le définitif sera soumis à l'approbation de l'assemblée générale et sera également préalablement soumis à l'avis du Conseil fédéral lors de sa séance programmée les 25 et 26 janvier 2019. Après quoi, il se réjouit de pouvoir disposer d'un cadre budgétaire largement stabilisé, réalisé avec le concours de l'ensemble des directions du siège fédéral.

Le Trésorier Général annonce que ce projet de budget est présenté avec une prévision d'excédent de 411 K€, avec l'objectif de parvenir à l'obtention de fonds propres légèrement positifs ou voisins de 0. Le total des charges s'élève à 17.690.169 € et celui des produits à 18.101.231 €. Il évoque ensuite l'allotissement des locaux de Rosny-sous-Bois et déclare qu'un lot pourrait être vendu en début d'année 2019. La réalisation de cette hypothèse viendrait améliorer la trésorerie et les prévisions puisque le budget prévisionnel présenté ne fait pas état de cette possibilité.

Gilles DA COSTA fait également part de la poursuite d'une volonté d'exigence rigoureuse sur le contrôle des dépenses. Au sujet de la tarification générale pour 2019, il souligne deux mesures importantes adoptées par le Bureau exécutif : une réévaluation du tarif des licences basée sur l'évolution du coût de la vie, un dispositif de libéralisation des droits d'engagements. Après avoir commenté les grandes lignes de ce budget prévisionnel, le Trésorier Général donne la parole à Bénédicte FOUBERT-LAUTROUS.

La Directrice administrative et financière apporte des précisions relatives à la constitution de ce document et les principales modifications apportées dans le but d'en améliorer la compréhension. Elle annonce que des améliorations seront encore apportées au début du prochain exercice comptable, de manière à assurer un meilleur suivi mois par mois.

### **4. Interventions des membres et du Président de la FFC**

#### **4.1. Question de Philibert MOUEZA**

Le Président du comité régional de la Guadeloupe souhaite obtenir des informations au sujet des créances du comité régional de Corse. Gilles DA COSTA explique que la nouvelle équipe dirigeante de ce comité régional a proposé la réalisation d'une convention entre la FFC et le nouveau comité insulaire. Michel CALLOT apporte des précisions relatives à l'élaboration de ce document. Il annonce également que le Président du comité régional de Corse n'a pas pu répondre à l'invitation qui lui a été faite d'assister à la séance du Conseil fédéral. Le Président de la FFC déclare qu'il l'invitera à assister à la séance programmée les 25 et 26 janvier 2019.

#### **4.2. Intervention de Jean-Claude LECLERC**



Le Président du comité régional de Normandie souhaite effectuer un historique des déboires financiers du comité régional d'Ile de France. Il rappelle une séance du Comité directeur de la FFC tenue en juillet 2009 au cours de laquelle était portée à la connaissance des membres une dette très conséquente vis-à-vis de la FFC, de l'ordre d'environ 400 K€. Il rappelle également la réalisation d'une convention d'apurement de cette dette sur plusieurs années par des versements mensuels. Il affirme se souvenir qu'au début de l'année 2017, le précédent Président de la FFC se réjouissait que le comité régional d'Ile de France et son Président aient pu tenir leurs engagements et que les comptes de ce comité régional soient à l'équilibre. Jean-Claude LECLERC déclare : « *Moins de six mois plus tard, on nous annonce une dette de 370 K€ pour ce comité régional. Je pense que nous avons été victimes d'un camouflage. Donc, je souhaite obtenir des explications.* »

Gilles DA COSTA répond que la FFC ne dispose pas d'un droit d'ingérence dans la gestion du comité régional d'Ile de France. Il affirme que les actuels dirigeants du comité régional ont eux-mêmes du mal à expliquer cette situation. Le Trésorier Général de la FFC fait part des informations en sa connaissance et argumente assez précisément trois points.

Jean-Claude LECLERC remercie le Trésorier Général pour la clarté de sa réponse. Il souligne également que de nombreux comités régionaux font de gros efforts pour assumer leurs obligations et exprime sa vive désapprobation par rapport à cette situation. Enfin, Jean-Claude LECLERC fait part de son désaccord vis-à-vis d'une forte augmentation des droits d'engagements. A ce sujet, il évoque une hausse supérieure à 21% et estime qu'il aurait été préférable de lisser cette hausse sur deux ou trois années.

Gilles DA COSTA rappelle que le document intitulé « orientations budgétaires » et présenté lors de la séance des 15 et 16 juin 2018 n'a donné lieu à aucune objection de la part des membres. Il souligne également la volonté de parvenir à une harmonisation des montants des droits d'engagements des différentes disciplines. A ce sujet, il fait état de droits beaucoup plus importants pour le VTT et le BMX.

#### **4.3. Intervention de Joseph BURDIN**

Joseph BURDIN déclare : « *On peut comprendre la réaction de notre collègue Jean-Claude LECLERC mais on peut aussi être rassuré par la volonté des dirigeants de remettre les choses en ordre.* »

#### **4.4. Intervention du Président de la FFC**

Michel CALLOT souligne une amélioration globale de la lisibilité de la situation financière de la FFC. A ce sujet, il met également en exergue la capacité à réagir plus rapidement et cite en exemple l'adoption d'un budget rectificatif en cours d'exercice. Il évoque également ses attentes d'amélioration de l'efficacité de « l'outil CEGID ». Il affirme que ces éléments vont contribuer à sécuriser la vision globale et à anticiper les actes de bonne gestion. Ensuite, il invite les membres et particulièrement les Présidents de comités régionaux à transmettre un message pédagogique d'explication par rapport à la hausse des licences et des droits d'engagement. Il insiste sur la nécessité de ces décisions pour parvenir à une recapitalisation de la FFC. Il met également en exergue le constat que les efforts importants demandés ne sont pas sans contrepartie. Il rappelle que l'offre de services prochainement mise en œuvre va améliorer l'économie du siège fédéral mais va aussi produire des gains de productivité au niveau des comités régionaux et des clubs.

Concernant la situation du comité régional d'Ile de France, le Président de la FFC déclare que cette situation structurelle pose beaucoup de problèmes. Il attire l'attention des membres sur la nécessité d'agir « *avec professionnalisme et une certaine dose d'humanisme, en témoignant de la volonté de ne pas ajouter une catastrophe à la catastrophe* ».

## **X. REFORME TERRITORIALE**

Le Président donne la parole à Gilles DA COSTA. Le Trésorier Général annonce que seul le comité régional de Bretagne a signé la convention établie avec le siège fédéral. Puis il présente un état d'avancement des autres dossiers. Il déclare nourrir quelques inquiétudes au sujet des dossiers de certains comités régionaux. Mais il fait part de son espoir que la

plupart des conventions pourront être réalisées avant la fin de l'année 2018. Gilles DA COSTA souligne la démarche volontaire de la LNC, qui a souhaité prendre une part du programme régional des conventions à établir entre le siège fédéral et les comités régionaux, en s'appuyant sur une nouvelle clef de répartition des sommes allouées.

Au sujet des labels territoriaux, le Trésorier Général se réjouit de la qualité du travail effectué par Guillaume SCHWAB, secondé par la Direction technique nationale et le service communication. Il rappelle l'existence de deux labels : « Terre de cyclisme », « Terre d'excellence de cyclisme ». Le label « Terre de cyclisme » concerne les communes, communautés de communes, communautés d'agglomération, départements, régions. Le label « Terre d'excellence de cyclisme » concerne les mêmes collectivités mais avec un degré d'exigence supérieur. Il explique que l'obtention de ces labels est conditionnée par quelques exigences définies dans le cahier des charges mis à disposition des collectivités qui le souhaitent. Il apporte des informations complémentaires et affirme que ces labels s'inscrivent dans une démarche de valorisation du cyclisme et des territoires dans le cadre de l'accueil des Jeux Olympiques de Paris 2024. Enfin, Gilles DA COSTA annonce que ces labels seront présentés le 21 novembre 2018 sur le stand que la FFC tiendra lors du prochain salon des maires de France.

## **XI. RAPPORTS DES GROUPES DE TRAVAIL DU CONSEIL FEDERAL**

### **1. Commission des finances**

Jean-Philippe POVEDA rend compte de la plus récente réunion de la commission. Il aborde également le sujet des conventions territoriales et précise qu'un virement bancaire a été effectué au profit du comité régional de Bretagne.

### **2. Etude sur les Trophée de France**

Didier MARCHAND donne la parole à Alain GHILONI.

Pour le Trophée France de BMX, le nombre des engagés est en augmentation. L'édition 2018 a connu un record de participation.

L'édition 2018 du Trophée de France des jeunes cycliste enregistre une réduction de la participation globale (-17).

Le Trophée de France des jeunes vététistes a connu une baisse plus importante pour son édition 2018, avec une diminution de 90 participants par rapport à l'année précédente, expliquée par les dernières fusions de comités régionaux intervenues en fin d'année 2017. Alain GHILONI explique que la commission du VTT s'interroge sur l'opportunité d'ajouter ou non une cinquième journée et que dans cette démarche, l'incidence financière pour les comités régionaux est bien prise en compte.

Un complément d'informations est apporté par Yanick TIREL. Celui-ci met en avant les disproportions constatées au sujet des budgets alloués par les comités régionaux. Il attire l'attention des membres sur le fait que les parents des concurrents participent de plus en plus au financement des frais de déplacements. Il souligne également certaines carences au niveau de l'encadrement des équipes, dont certaines ne comptent pas un seul éducateur diplômé en leur sein. Enfin, il affirme qu'il sera indispensable de reconsidérer le rôle des comités régionaux pour les prochaines éditions.

Au sujet de la qualité de l'encadrement, Jean-Claude LECERC affirme que cette situation résulte d'une insuffisance du nombre d'éducateurs correctement formés.

Pour sa part, Marie-Françoise POTEREAU attire l'attention des membres sur le fait que bien peu d'éducateurs sont habilités à encadrer des mineurs sur des séjours atteignant une durée de plusieurs jours.

## **XII. INFORMATIONS SUR LES DOSSIERS EN COURS**

### **1. Contentieux juridiques**

Didier MARCHAND donne la parole au Directeur juridique. Christophe LAVERGNE communique des informations relatives aux différents dossiers en cours sur les plans suivants :

- Contentieux liés à la lutte antidopage et autres,
- Contentieux sociaux,
- Contentieux liés aux assurances,
- Contentieux pénaux.

## **XIII. COMMISSIONS SPORTIVES**

### **Modifications réglementaires sur proposition du Bureau exécutif**

#### **1. Commission du BMX**

Sylvain DUPLOYER présente les propositions adoptées par le Bureau exécutif lors de la séance du 6 septembre 2018.

##### **1.1. Création de nouvelles catégories féminines**

Lors de sa séance du jeudi 6 septembre 2018, le Bureau exécutif a adopté la proposition présentée par la commission du BMX (en collaboration avec la commission jeunesse) de tester la création de 6 nouvelles catégories féminines. Ces nouvelles catégories entreraient en vigueur au 1er janvier 2019 (saison 2019) pour une phase test d'une durée de deux saisons BMX (2019 et 2020).

<b>Anciennes catégories</b>	<b>Nouvelles catégories *sur challenge national, challenge France ou inférieur **sur Coupe de France</b>
Cruiser femmes 17 ans et +	Cruiser femmes 17-29 *
	Cruiser femmes 30 ans et +*
Femmes 17 ans et +	Femmes 17-24 *
	Femmes 25 ans et + *
Elites femmes (17 ans et +)	Juniors femmes (17-18 ans) **
	Elites femmes (19 ans et +) **

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **2. Commission route**

Ludovic SYLVESTRE présente les propositions adoptées par le Bureau exécutif lors de la séance tenue le 18 octobre 2018.

##### **2.1. Participation des coureurs étrangers dans des clubs français**

Ludovic SYLVESTRE rappelle que la commission a proposé une modification de l'article 1.1.031 et la création d'un article 1.1.031 bis.

##### **Article 1.1.031 du titre 1 de la réglementation générale**

Les clubs FFC peuvent intégrer à leur effectif ~~ou engager dans les épreuves~~ des coureurs de nationalité non française dans les limites suivantes :

- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe A défini à l'annexe 3.
- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe B défini à l'annexe 3 et titulaires d'un contrat de travail, ~~à l'exclusion d'un contrat de coureur réservé au secteur professionnel~~, au titre du club sollicitant la licence.
- Dans la limite de 2 coureurs étrangers maximum par club, pour les coureurs de nationalité ne relevant pas des 2 cas précédents. ~~Si le club est une division nationale, ou une division~~

~~nationale espoirs, ces deux coureurs seront de 1ère catégorie. De plus, si le club est une division nationale espoirs, ces deux coureurs seront de la classe d'âge « moins de 23 ans ».~~

Aucun quota ne s'applique aux compétiteurs étrangers :

- De 18 ans et moins.
  - Concluant un contrat de travail avec une équipe française hommes reconnue par l'UCI.
- Cette disposition s'applique à tous les clubs, toutes les disciplines et toutes les épreuves FFC.

#### **Article 1.1.031 bis du titre 1 de la réglementation générale**

Les clubs FFC peuvent engager dans les épreuves des coureurs de nationalité non française dans les limites suivantes :

- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe A défini à l'annexe 3.
- Sans aucune limite, pour les coureurs de nationalité relevant des pays du groupe B défini à l'annexe 3 et titulaires d'un contrat de travail, à l'exclusion d'un contrat de coureur réserviste au secteur professionnel, au titre du club sollicitant la licence.
- Pour les coureurs étrangers ne relevant pas des deux cas précédents, les clubs devront se conformer au règlement particuliers de l'épreuve qui autorisera leur participation jusqu'à un nombre maximum de 2, ce nombre pouvant être réduit dans ce même règlement à un minimum de 1 par l'organisateur de l'épreuve.

Aucun quota ne s'applique aux compétiteurs étrangers :

- De 18 ans et moins.
  - Concluant un contrat de travail avec une équipe française hommes reconnue par l'UCI.
- Cette disposition s'applique à tous les clubs, toutes les disciplines et toutes les épreuves FFC.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **2.2. Championnats de France du contre la montre**

La commission a proposé d'ouvrir la participation aux championnats de France sur route du contre la montre individuel aux :

- structures de division nationale 1 : 1 coureur minimum,
- structures de division nationale 2 et comités régionaux : engagement libre.

La commission a proposé, dans le cadre des championnats de France sur route de l'avenir, la création d'une épreuve contre la montre mixte par équipes de comités régionaux pour la catégorie juniors. (3 coureurs hommes et 3 coureurs femmes).

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

#### **2.3. Participation des coureurs de « 2<sup>e</sup> catégorie » aux épreuves de classe 2 UCI**

La commission a préconisé l'autorisation de participation des coureurs de « 2<sup>ème</sup> catégorie » dans les épreuves de classe 2 UCI. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

#### **2.4. Participation des équipes étrangères aux épreuves françaises**

La commission a proposé de passer le nombre d'équipes étrangères dans les épreuves du calendrier fédéral de 3 à 4 en ce qui concerne les épreuves inscrites au calendrier fédéral.

Pour les organisateurs situés dans les territoires concernés par les accords frontaliers qui bénéficient aujourd'hui de la possibilité d'avoir 3 équipes étrangères + 3 équipes transfrontalières, le nombre total de six équipes ne pourrait être dépassé pour les compositions maximales suivantes :

- 3 équipes étrangères + 3 équipes continentales frontalières.
- ou 4 équipes étrangères + 2 équipes continentales frontalières.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **3. Commission cyclisme au féminin**

Claire FLORET présente les propositions de la commission adoptées par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 18 octobre 2018.

#### **3.1. Epreuves « pass'cyclisme femmes »**

La commission a proposé l'ouverture d'un nouveau format de course appelé « pass'cyclisme femmes ». Ce format devrait se développer dans le comité régional d'Ile de France dans le cadre d'un challenge de 3 ou 4 manches lors de la prochaine saison.

Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.2. Projet de convention entre la FFC et la Fédération Française de Triathlon**

La commission a oeuvré à la réalisation d'une convention qui permettrait aux femmes triathlètes de courir dès la saison 2019 sur les courses inscrites au calendrier de la FFC et réciproquement. Sur proposition de son Président, le Bureau exécutif s'est prononcé à l'unanimité en faveur de la poursuite des échanges entre les deux fédérations.

Le Conseil fédéral se prononce également à l'unanimité pour la poursuite des échanges entre les deux fédérations.

### **3.3. Championnat de France espoirs femmes**

La commission a proposé que le championnat de France espoirs femmes se déroule dans le cadre des championnats de France de l'avenir. Les espoirs femmes pourraient également courir le championnat de France élites femmes (à l'instar de ce qui se fait chez les hommes). Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

### **3.4. Réglementation de la Coupe de France femmes 2019**

La commission a proposé les modifications suivantes :

- Obligation de présenter au moins 4 compétitrices (et non plus 3) et un maximum de 8 au départ de chaque manche.
- La présence de toutes les équipes de division nationale est imposée au départ de toutes les manches.
- Obligation d'organiser une épreuve féminine pour chaque structure de division nationale ou par un club d'appartenance d'une des coureuses de l'effectif pour les structures départementales ou régionales.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **3.5. Nouveau format pour la Coupe de France minimes-cadettes**

La commission a proposé la fin de la Coupe de France minimes-cadettes sous sa formule actuelle. Elle serait remplacée par des manches interrégionales minimes-cadettes ouvertes aux clubs, comités régionaux et comités départementaux, qui seraient organisées lors des manches de la Coupe de France cadets des comités départementaux (pas de droits d'organisation pour ces épreuves). Une épreuve finale nationale clôturerait la saison.

Jean-Claude LECLERC, Jean-Philippe POVEDA et Jacky TARENNE expriment leur opposition à ces propositions.

Soumises à délibération, ces propositions sont adoptées à la majorité (3 abstentions).

## **4. Commission du VTT**

Eric JACOTE présente les propositions de la commission adoptées par le Bureau exécutif lors de sa séance tenue le jeudi 18 octobre 2018.

### **4.1. Coupe de France DH**

La commission a proposé l'ouverture des épreuves de Coupe de France DH à la catégorie minimes 1, pour les filles et les garçons, à compter de la saison 2019.

Ces propositions sont adoptées à l'unanimité.

### **4.2. Trophée de France trial**

La commission a proposé l'ouverture du Trophée de France trial aux catégories jeunes femmes et jeunes hommes de 10 à 12 ans. Eric JACOTE explique que ce trophée se court durant les championnats de France trial pour les catégories qui n'ont pas accès aux titres et aux maillots de champion et championne de France et qu'il est actuellement réservé aux catégories nationales 1, 2 et 3. Les jeunes ont la possibilité de courir en nationale 3 pour les garçons et en femmes pour les filles mais souvent le niveau de difficulté supérieur est un frein à leur participation. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

## **XIV. ACTIVITES MARKETING ET COMMUNICATION**

### **1. Marketing**

Ludovic SYLVESTRE annonce qu'un travail est en cours de réalisation avec l'agence LD2G-Gilbert YSERN pour la création d'un plan marketing (état des lieux, forces, faiblesses, cibles). Des propositions seront faites prochainement et un document sera livré au Président de la FFC à la fin du mois d'octobre 2018. Il déclare également qu'une nouvelle grille marketing est en cours d'élaboration par l'agence « In Yellow Consulting ». Il fait part de la signature récente d'un contrat de partenariat entre la FFC et la société « SKF ». Il précise qu'un travail de recherches d'autres partenaires est effectué en collaboration avec les deux agences précédemment citées.

### **2. Version numérique de « France Cyclisme »**

La version numérique du magazine a été lancée à l'occasion du numéro 19. Les deux derniers numéros (FC 19 et FC 20) étaient en libre accès. A partir du 21<sup>ème</sup> numéro, les accès aux versions numériques du magazine seront contrôlés. Un système de mot de passe sera mis en place pour que seuls les abonnés puissent consulter la version numérique. Et ce afin de faire de ce support un véritable avantage « premium » de l'abonnement.

### **3. Lancement de l'application « My coach vélo »**

Ludovic SYLVESTRE annonce qu'un plan d'actions va être déployé pour assurer la promotion de cette application : campagne promotionnelle web, réseaux sociaux de la FFC et de ses partenaires.

### **4. A la découverte des sports cyclistes**

L'opération annuelle a pris fin le 30 septembre 2018. Cette année, 521 structures se sont inscrites via un formulaire en ligne. 15 comités se sont inscrits au titre de « comité ». Le nombre est identique, à quelques clubs près à celui de l'année dernière. Ludovic SYLVESTRE mentionne les comités les plus représentés : Auvergne-Rhône-Alpes (avec 71 clubs), Nouvelle Aquitaine (62), Bretagne (55), Pays-de-la-Loire (48), Centre-Val-de-Loire (45).

### **5. Parution du guide FFC 2018-2019**

Le nouveau guide a été finalisé fin septembre et imprimé à 42 700 exemplaires. Il a été distribué au grand public à l'occasion du Roc d'Azur 2018. Tous les comités régionaux ont été livrés.

### **6. Salon des maires et des collectivités**

La FFC tiendra un stand sur cette manifestation organisée du 20 au 22 novembre 2018. L'accent sera mis particulièrement sur les labels territoriaux FFC puisqu'une conférence sera dédiée à cette thématique le mercredi 21 novembre avec la participation de Michel CALLOT et Gilles DA COSTA. D'autres thématiques seront abordées sur le stand : Ecole Française de Cyclisme, organisations, nouveaux équipements...

### **7. Partenariats**

La convention de partenariat entre la FFC et l'AFM-Téléthon a été prolongée sur 2018 (ce partenariat a été initié en 2015). La victoire sera la thématique de 2018. Une page est dédiée à l'AFM-Téléthon et à sa campagne 2018 dans le 21<sup>ème</sup> numéro du magazine « France Cyclisme ». Un « e-mailing » sera diffusé fin octobre 2018 auprès des clubs et des comités. Une vente aux enchères de quatre maillots de champion de France (route, VTT, piste et BMX) est prévue lors du week-end du Téléthon sur « Drouot on-line ».

Dans le cadre du partenariat entre la FFC et ASO, Des offres seront proposées ces prochains mois aux licenciés de la FFC pour les épreuves grand public d'ASO (campagne « dossards prioritaires » pour l'Etape du Tour début novembre 2018).

## **8. Présence de la FFC sur le « Roc d'Azur »**

Comme les années précédentes, la FFC a participé au Roc d'Azur et a tenu un stand sur le salon attenant. Les sites VTT labellisés par la FFC ont ainsi bénéficié d'une forte visibilité. Une animation a été réalisée tout au long de l'événement pour soutenir et promouvoir l'application mobile « My Coach Vélo ». Certains organisateurs ont été reçus sur le stand de la FFC, où plusieurs animations ont été mises en place : jeu-concours, promotion de la licence.

## **XV. AVENIR DES LOCAUX DE ROSNY-SOUS-BOIS**

Didier MARCHAND donne la parole à Sylvain DUPLOYER. Le Vice-Président de la FFC en charge de ce dossier annonce que depuis la précédente réunion du Conseil fédéral, une société a été choisie pour effectuer des travaux de division de la superficie totale en sept lots. Il précise que ces travaux ont débuté au mois d'août 2018 et qu'ils sont actuellement terminés. Il communique ensuite des informations relatives aux négociations en cours pour la vente d'un premier lot.

## **XVI. EPREUVES OFFICIELLES**

### **1. Epreuves attribuées**

Anne LE PAGE annonce que le Bureau exécutif a attribué les épreuves suivantes depuis la précédente séance du Conseil fédéral, tenue les 15 et 16 juin 2018.

#### **Année 2018**

##### ***Piste :***

Championnat de France de demi-fond pour une organisation à Lyon (Auvergne Rhône Alpes) le 15 septembre 2018.

#### **Année 2019**

##### ***Cyclo-cross :***

Championnats du monde masters pour une organisation à Domont (Ile de France) fin novembre ou début décembre 2019. Cette candidature est soutenue par la FFC auprès de l'UCI.

Championnats de France masters pour une organisation à Gouville – Château de Chambray (Normandie). La date sera fixée ultérieurement.

##### ***BMX :***

Coupe de France : 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> manches à Trégueux (Bretagne) les 23 au 24 mars 2019 ; 3<sup>ème</sup> et 4<sup>ème</sup> manches à Pernes Les Fontaines (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) les 13 au 14 avril 2019 ; 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manches à Besançon (Bourgogne Franche Comté) les 18 au 19 mai 2019 ; 7<sup>ème</sup> et 8<sup>ème</sup> manches à Saint-Quentin-en-Yvelines (Ile de France) du 8 au 10 juin 2019 ; 9<sup>ème</sup> et 10<sup>ème</sup> manches à Chabeuil (Auvergne Rhône Alpes) les 15 et 16 juin 2019.

Challenge France : 1<sup>ère</sup> manche du 6 au 7 avril 2019 : Nord-Ouest à Guipavas (Bretagne), Nord-Est à Osny (Ile de France), Sud-Est : Pernes les Fontaines (Sud Provence Alpes Côte d'Azur).

Challenge France : 1<sup>ère</sup> manche le 7 avril 2019 : Sud-Ouest à Condat-sur-Vienne (Nouvelle Aquitaine).

Challenge France : 2<sup>ème</sup> manche du 11 au 12 mai 2019 : Nord-Ouest à Champagne-les-Marais (Pays de la Loire), Nord-Est à Roubaix (Hauts de France), Sud-Est à Mozac (Auvergne Rhône Alpes).

Challenge France : 2<sup>ème</sup> manche le 12 mai 2019 : Sud-Ouest à Saix (Occitanie).

Challenge France : 3<sup>ème</sup> manche du 1<sup>er</sup> au 2 juin 2019 : Nord-Ouest à Nogent-le-Roi (Centre Val de Loire), Nord-Est à Messigny-et-Vantoux (Bourgogne Franche Comté), Sud-Est à Saint-Genest-Malifaux (Auvergne Rhône Alpes).

Challenge France : 3<sup>ème</sup> manche le 2 juin 2019 : Sud-Ouest à Saintes (Nouvelle Aquitaine).

Coupe d'Europe à Sarrians (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) du 25 au 26 mai 2019.

Indoor de Saint Etienne (Auvergne Rhône Alpes) du 7 au 8 décembre 2019.

Indoor de Tours (Centre Val de Loire) du 12 au 13 janvier 2019.

Coupe du monde : 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> manches à Saint-Quentin-en-Yvelines (Ile de France) du 8 au 10 juin 2019.

Trophée de France à Mours-Saint-Eusèbe (Auvergne Rhône Alpes) du 22 au 23 juin 2019.

Challenge national et championnats de France à Calais (Hauts de France) du 5 au 7 juillet 2019.

**Route :**

Championnats de France masters en ligne et contre la montre à L'Espérou (Occitanie) du 11 au 14 Juillet 2019.

Trophée de France des jeunes cyclistes à Saint Nazaire (Pays de la Loire) du jeudi 4 au dimanche 7 juillet 2019.

Coupe de France des structures de division nationale 1 : 1<sup>ère</sup> manche : Nantes-Grézieux (Pays de la Loire) le 17 mars 2019 ; 2<sup>ème</sup> manche : Paris-Mantes en Yvelines (Ile de France) le 7 avril 2019 ; 3<sup>ème</sup> manche : Grand Prix Pays de Montbéliard Agglomération (Bourgogne Franche Comté) le 30 mai 2019 ; 4<sup>ème</sup> manche : Prix des commerçants, artisans et industriels de Luneray (Normandie) le 10 juin 2019 ; 5<sup>ème</sup> manche : Grand Prix de Cherves (Nouvelle Aquitaine) le 24 juillet 2019 ; 6<sup>ème</sup> manche : Grand Prix de Blangy-sur-Bresle (Normandie) le 31 août 2019 ; Finale : Boucles de l'Artois (Hauts de France) les 14 et 15 septembre 2019. Gilles ZOPPI et Didier MARCHAND déplorent que la quatrième manche soit programmée au lendemain des championnats régionaux « élites ». Le Président du Conseil fédéral fait remarquer que cette concurrence de dates privera inévitablement les championnats régionaux d'un certain nombre de licenciés « première catégorie ».

Coupe de France des structures de division nationale 2 : 1<sup>ère</sup> manche : Boucles cyclistes du Sud Avesnois (Hauts de France) le 21 avril 2019 ; 2<sup>ème</sup> manche : Chrono 47 (contre la montre par équipes) (Nouvelle Aquitaine) le 1<sup>er</sup> mai 2019 ; 3<sup>ème</sup> manche : Boucles nationales du printemps à Pons Gémozac (Nouvelle Aquitaine) les 10, 11 et 12 mai 2019 ; 4<sup>ème</sup> manche : Les Boucles de la Marne (Grand Est) le 26 mai 2019 ; Finale : Grand prix Christian Fenioux - Souvenir Gilles Malard (Centre Val de Loire) le 14 août 2019.

Coupe de France des structures de division nationale 3 : 1<sup>ère</sup> manche : Vienne Classic (Nouvelle Aquitaine) le 3 mars 2019 ; 2<sup>ème</sup> manche : Tour de la Communauté d'Agglomération de Saint Avold Synergie (Grand Est) le 8 mai 2019 ; 3<sup>ème</sup> manche : Tour du Périgord (Nouvelle Aquitaine) le 16 juin 2019 ; 4<sup>ème</sup> manche : 14<sup>ème</sup> circuit des Vignes - « Souvenir Francis Courtin » (Nouvelle Aquitaine) le 1<sup>er</sup> septembre 2019 ; Finale : Prix des vendanges - Challenge Boischaux Marche Maisonnais (Centre Val de Loire) le 12 octobre 2019.

Coupe de France juniors : 1<sup>ère</sup> manche : Prestige junior Tour du Val de Saône (Bourgogne Franche Comté) les 20 et 21 avril 2019 ; 2<sup>ème</sup> manche : Jugon les Lacs Arguenon Vallée Verte (Bretagne) les 11 et 12 mai 2019 ; 3<sup>ème</sup> manche : La Classique des Alpes juniors (Auvergne Rhône Alpes) le 8 juin 2019 ; 4<sup>ème</sup> manche : Le Signal d'Ecouvres (Normandie) les 20 et 21 juillet 2019 ; Finale : Flandres Charentaises Juniors (Nouvelle Aquitaine) le 15 septembre 2019.

Coupe de France femmes : Deuxième manche : Chrono 47 (épreuve contre la montre par équipes) organisée en Nouvelle-Aquitaine le 1<sup>er</sup> mai. Manche obligatoire avec points bonus pour le classement général par équipe (sous réserve de la réception du cahier des charges signé par l'organisateur). Troisième manche : Grand Prix Fémin'Ain Izernore en Auvergne-Rhône, le 19 mai. Quatrième manche : Classic Féminine Vienne Nouvelle-Aquitaine en Nouvelle-Aquitaine, le 16 juin. Cinquième manche : Tour de Charente-Maritime féminin en Nouvelle-Aquitaine les 3 et 4 août. Sixième manche : Classique des Pyrénées dames en Occitanie, le 15 septembre. La première manche est souhaitée pour une organisation le 14 avril. Pour des raisons administratives, les candidatures sont toujours en cours d'étude. L'attribution de cette première manche sera décidée lors de la prochaine séance du Bureau exécutif programmée le 29 novembre 2018.

**VTT :**



Coupe du monde XCO-XCC-DHI aux Gets (Auvergne Rhône Alpes) les 13 et 14 juillet 2019. Cette candidature est soutenue par la FFC auprès de l'UCI, sous réserve de la réception de la convention signée.

**Piste :**

Championnats de France masters à Le Neubourg (Normandie) du jeudi 13 ou vendredi 14 au dimanche 16 Juin 2019.

Coupe de France Fenioux à Roubaix (Hauts de France) du 4 au 6 janvier 2019.

Coupe de France juniors piste 2019 : prévue initialement au 4 mai 2019, elle aura lieu le dimanche 28 avril 2019. L'organisateur et le lieu seront connus ultérieurement.

**Année 2020**

**Cyclo-cross :**

Championnats de France à Flamanville (Normandie) les 11 et 12 janvier 2020.

Championnats du monde masters à Domont (Ile de France) fin novembre ou début décembre 2020. Cette candidature est soutenue par la FFC auprès de l'UCI.

Coupe du monde à Nommay (Bourgogne Franche Comté) le 19 Janvier 2020. Cette candidature est soutenue par la FFC auprès de l'UCI.

**BMX :**

Challenge France Nord-Est à Lille (Hauts de France).

**VTT :**

Coupe du Monde XCO-XCC-DHI aux Gets (Auvergne Rhône Alpes) les 19 et 20 septembre 2020. Cette candidature est soutenue par la FFC auprès de l'UCI, sous réserve de réception de la convention signée.

Championnats du monde masters XCO-DHI à Pra Loup (Sud Provence Alpes Côte d'Azur) sous réserve de réception de la convention signée.

**Piste :**

Coupe de France juniors à Le Neubourg (Normandie) en mai 2020.

**Année 2021 :**

**VTT :**

Championnats du monde masters XCO-DHI à Pra Loup (Sud Provence Alpes Côte d'Azur), sous réserve de réception de la convention signée.

**Année 2022 :**

**VTT :**

Championnats du monde XCO-DHI aux Gets (Auvergne Rhône Alpes).

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée le samedi à 13 h 15'.**

**Prochaine réunion le vendredi 25 et le samedi 26 janvier 2019, au siège fédéral.**

Le Président

Le Secrétaire de séance

Didier MARCHAND

Alain GHILONI

## **Plan des annexes**

***Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information (pages 26 à 30).***

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## ORGANISATION

### DSI – direction des systèmes d'information

- **Organigramme**
  - DSI – Charles THEFENNE - présentation
  - Webmaster – Valérie FIOUX
  - Administrateur systèmes et réseaux – Olivier MAKDOUD
- **Comités régionaux**
  - Comités régionaux – Pays de la Loire et Auvergne-Rhône-Alpes
  - Déplacements à prévoir sur 5 comités à fin décembre
    - IDF - PACA – HAFR – NOAG - Bretagne
  - Déplacements sur 2019 sur les autres comités
  - Rencontre à prévoir auprès de comités départementaux
- **Clubs**
  - Déplacements à prévoir sur des clubs significatifs
  - Idéalement être présent lors de réunion Comité/Clubs – exemple : Bretagne en février



## Points organisationnels

### Evolutions 2018-2019

- **Organisation FFC**
  - Stabilisation de l'existant
  - Amélioration du changement de saison (basculement au 1er septembre, formulaire et communication à anticiper avant les congés d'été si possible)
  - Amélioration de la saisie du Classement national par points (98% de saisie début septembre) et la fréquence de publication
  - Travail avec les différentes commissions pour orienter ou proposer des changements dans la réglementation (réforme des licences, du classement par points, du règlement des primes...)
  - Optimisation des services et du support aux comités/clubs/licenciés
    - Service adhérent (gestion des licences Individuelle...)
    - Communication de la réglementation et des modifications associées
  - Internalisation des compétences de paramétrages de Cicleweb
    - Charles THEFENNE dans un premier temps qui sera à doubler par un ou plusieurs autres interlocuteurs
    - Gain à moyen terme en coût de prestation Inge-com

# Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information



## Points organisationnels

Audit 2018-2019

### • **Audit et entretiens**

- Réalisation du plan directeur jusqu'au 1<sup>er</sup> janvier suite aux différents entretiens des services/Comités/Clubs – Plan à Long Terme sur 3 ans
- Renouvellement de la commission Informatique/Digital ou Groupe de Travail

### • **Accompagnement SODIFRANCE**

- Optimiser notre SI et accélérer notre transformation Digitale
  - Informatisation de process
  - Intégration de nouveaux outils et méthodes de fonctionnement (Projet, Agile, GTD, Getting Things Done...)
  - Mise en place du travail collaboratif,...
- Accompagner notre rationalisation et notre évolution des environnements Legacy/Métiers vers notre transformation digitale
  - Accompagnement au changement
  - Remplacement/refonte de Cicleweb
  - Périmètre de couverture : (comités et clubs) – services à offrir
    - Logiciels comptables/gestion/NotesDéfraix, uniques ainsi que l'infrastructure IT pour ceux qui le souhaitent
    - Sécurisation des flux financiers...



## CicleWeb

Evolutions 2018-2019

- **Intégration des statistiques FFC-Comités-clubs – 1<sup>er</sup> Décembre 2018**
  - En cohérence avec le travail de Pierre de la Villemarqué
  - 2<sup>ème</sup> étape d'intégration des demandes des Comités/Clubs - 1<sup>er</sup> semestre 2019
- **Espace licencié Web/mobile (info : MyCoach Vélo)**
  - Accès aux informations du licenciés et carton – 1<sup>er</sup> janvier 2019
  - Accès à son palmarès, ses prix/résultats, son classement par points – 1<sup>er</sup> février 2019
- **Nouvelle gestion des engagements mutualisés (Route, BMX, VTT, Cyclo Cross et Piste)**
  - Etudes à réaliser pour une livraison au 1<sup>er</sup> avril 2019



# ***Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information***



## **CicleWeb Evolutions 2018-2019**

- **Nouvelle gestion des résultats – 1<sup>er</sup> mai**
- **Informatisation de la gestion des mutations – 1<sup>er</sup> juin**
- **Informatisation de la sortie des territoires – 15 juin**
- **Dématérialisation de la licence – au 1<sup>er</sup> septembre 2019**
  - Anticipation sur saison 2019 afin de stabiliser le fonctionnement – 1<sup>er</sup> juin
- **Etudes à réaliser sur 1<sup>er</sup> trimestre 2019**
  - Calendrier des épreuves – Solution partenaire et/ou développement FFC
  - Gestion et suivi de l'affectation des arbitres
  - Mise en place des bordereaux clubs



## **Projets Site Web 2018-2019**

- **Refonte du Site Web FFC**
  - COPROJ - Comité projet FFC multi-services (mktg+DAS+DTN+IT)
  - Démarrage du projet au 1<sup>er</sup> novembre 2018 pour une livraison du site au 1<sup>er</sup> septembre 2019
  - COPIL - Comité de Pilotage – Yannick POUHEY, Ludovic SYLVESTRE et Charles THEFENNE
- **Gestion de site « pré-formaté » pour les Comités**
  - Site dont la structure sera celle de [www.FFC.fr](http://www.FFC.fr) (sécurisée, technologie actuelle, pérennité...) avec une personnalisation gérée et alimentée par les comités régionaux et départementaux (autonomie du contenu)
  - Démarrage à envisager après la mise en place du site FFC
    - Participation des comités et maintenance annuelle
  - Démarrage projet 1<sup>er</sup> mai 2019 pour une livraison au 1<sup>er</sup> novembre 2019

# ***Annexe 1 : plan directeur de développement des systèmes d'information***



## **IT transverse FFC Evolutions 2018-2019**

- **Projet Office 365 - Collaboratif**
  - Skype – messagerie instantanée, travail à distance, webconf audio-vidéo
  - Sharepoint – plate-forme Intranet (FFC-Comités-Clubs), partage documentaire,...
  - Teams – plate-forme collaboratif inter-externe
  - Yammer – RSE Réseau Social d'Entreprise
  - OneDrive – partage et sauvegarde en ligne
- **Projet de mise en place d'un outil de suivi des incidents et des demandes d'évolutions**
- **Projet de mise en place de FAQ-Foire Aux Questions pour assurer un premier niveau d'assistance aux clubs**



## **Projets DTN Evolutions 2018-2019**

- **CicleWeb**
  - **Mise en place du module de gestion administratif des événements – 1<sup>er</sup> trimestre 2019**
    - FFA – Intégration de leur module dans CicleWeb
    - Liste des événements (coupes, championnats,...)
    - Suivi des nommés et du staff technique...
    - Automatique des relances et convocation
    - Centralisation et uniformisation des informations
    - Lien avec PSQS
- **MyCoach Vélo**
  - Support digital de la licence
  - Espace licencié
  - **Projet Espace Premium avec interfaçage avec outils connectés (Garmin, Bryton,...)**

# **Annexe 1** : plan directeur de développement des systèmes d'information



## Projets DAS Evolutions 2018-2019

- **Outil terrain BMX**
  - Conception et réalisation – 2<sup>ème</sup> semestre 2018
  - Mise en place et accompagnement – 1<sup>er</sup> semestre 2019
  - Cela doit être un premier succès pour entamer la suite du déploiement
- **Outil terrain toutes disciplines**
  - Etudes et cahier des charges à réaliser sur 2019 afin de prévoir un développement sur saison 2020
  - Uniformisation des outils optimisation des saisies de résultats, « sécurisation » des engagements sur place